



Assemblée générale

Distr. générale
22 mars 2024
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Montserrat

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
Le territoire en bref	3
I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique	5
II. Budget	6
III. Situation économique	7
A. Généralités	7
B. Agriculture et pêche	7
C. Services financiers	8
D. Tourisme	8
E. Bâtiment	9
F. Communications et services d'utilité publique	9
IV. Situation sociale	10
A. Généralités	10
B. Emploi	10
C. Éducation	11
D. Santé publique	11
E. Criminalité et sécurité publique	12



F.	Droits humains	13
V.	Environnement et activité volcanique	13
VI.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	14
VII.	Statut futur du territoire	14
A.	Position du gouvernement du territoire	14
B.	Position de la Puissance administrante	14
VIII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies.	15
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	15
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	15
C.	Décision prise par l'Assemblée générale	15
Annexe		
IX.	Carte de Montserrat.	18

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 4 décembre 2023 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs, à l'adresse suivante : <https://www.un.org/dppa/decolonization/fr/documents/workingpapers>.

Le territoire en bref

Territoire : Montserrat est un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentante de la Puissance administrante : Sarah Tucker, Gouverneur (depuis mars 2022).

Situation géographique : Montserrat se situe dans les Îles Sous-le-Vent septentrionales (Caraïbes orientales), à 43 kilomètres au sud-ouest d'Antigua et à 64 kilomètres au nord-ouest de la Guadeloupe. L'île est entièrement volcanique. En juillet 1995, le volcan de la Soufrière Hills, resté en sommeil pendant plus de 400 ans, est entré en éruption, provoquant d'immenses dégâts, dont la destruction de la capitale, et entraînant l'évacuation et le déplacement d'environ 70 % de la population de la partie sud de l'île. Les effets de cette éruption et une activité volcanique résiduelle plus faible se font toujours sentir.

Superficie : 103 km² (superficie habitable : 40,1 km²).

Zone économique exclusive : 7 582 km².

Population : 4 433 habitants (estimation de 2022).

Espérance de vie à la naissance : 75,8 ans (74,5 ans pour les hommes et 77,5 ans pour les femmes, selon l'estimation de 2022).

Langue : Anglais.

Capitale : Plymouth, abandonnée en 1997 à la suite de l'éruption volcanique. La plupart des bureaux du gouvernement montserratien se trouvent à Brades.

Chef du gouvernement du territoire : Joseph Easton Taylor-Farrell, Premier Ministre (depuis novembre 2019).

Principaux partis politiques : Mouvement pour le changement et la prospérité (Movement for Change and Prosperity) ; Mouvement démocratique populaire (People's Democratic Movement).

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 18 novembre 2019 ; les prochaines sont prévues avant janvier 2025.

Produit intérieur brut par habitant : 13 487 dollars des États-Unis (UNdata, 2021).

Économie : Le secteur public est le principal employeur. Les autres secteurs d'activité comprennent l'extraction de sable et le bâtiment.

Principaux partenaires commerciaux : États-Unis d'Amérique, Trinité-et-Tobago, Royaume-Uni, Antigua-et-Barbuda, France.

Taux de chômage : 8,7 % (septembre 2020) ; taux de chômage des jeunes : 20,9 % (septembre 2020).

Monnaie : Dollar des Caraïbes orientales, indexé sur le dollar des États-Unis (2,70 dollars des Caraïbes orientales = 1 dollar des États-Unis)

Aperçu historique : Christophe Colomb a donné à l'île de Montserrat le nom d'un monastère situé près de Barcelone (Espagne). Son toponyme autochtone est Alliouagana (Terre du buisson épineux). Les premiers colons européens, principalement des Irlandais, sont arrivés en 1632. L'île

est ensuite devenue un refuge pour les engagés irlandais (indentured servants) amenés aux Antilles britanniques. Un important soulèvement d'esclaves a eu lieu le jour de la Saint-Patrick, en 1768. Au XVIII^e siècle, Montserrat a été occupée par la France à plusieurs reprises avant de devenir territoire britannique en 1783. L'île est devenue une colonie de la Couronne britannique en 1871. Lors de la dissolution de la Fédération des Indes occidentales, en 1962, Montserrat a choisi de conserver son statut de colonie de la Couronne britannique plutôt que de prendre celui d'État associé.

I. Questions d'ordre constitutionnel, politique et juridique

1. Conformément au décret constitutionnel de 2010, entré en vigueur en septembre 2011, Montserrat est administrée par un(e) gouverneur(e) nommé(e) par la Couronne britannique, un cabinet et une assemblée législative. Le ou la Gouverneur(e) est responsable de la sécurité intérieure (y compris de la police), des affaires extérieures, de la défense, des services publics et de la réglementation des services financiers internationaux. Conformément au cadre législatif en vigueur à la promulgation de la Constitution, la Couronne britannique se réserve le droit de légiférer, en consultation avec le Conseil privé du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, notamment pour assurer la paix, l'ordre et la bonne gestion des affaires publiques à Montserrat.

2. Le Cabinet est composé du Premier Ministre ou de la Première Ministre, de trois autres ministres, ainsi que de deux membres de droit, à savoir le ou la Procureur(e) général(e) et le ou la Secrétaire financier(ère). Le ou la Vice-Gouverneur(e), un(e) Montserratien(ne) nommé(e) par le ou la Gouverneur(e), peut assister aux réunions, mais n'a pas le droit de vote. Présidé par le ou la Gouverneur(e), le Cabinet définit les grandes orientations de la politique du gouvernement de Montserrat, en surveille l'application et répond collectivement de ses actions devant l'Assemblée législative.

3. L'Assemblée législative est composée de neuf membres élus et des deux membres de droit précités. Des élections se tiennent normalement tous les cinq ans au suffrage universel. Les plus récentes ont eu lieu le 18 novembre 2019 ; le Mouvement pour le changement et la prospérité y a repris le pouvoir, après le Mouvement démocratique populaire, en remportant cinq des neuf sièges de l'Assemblée. Le 22 novembre 2019, Joseph Easton Taylor-Farrell a pris ses fonctions de Premier Ministre de Montserrat.

4. Le territoire de Montserrat est principalement régi par les lois votées par l'Assemblée législative, certaines lois du Parlement britannique, des décrets de la Couronne britannique pris en Conseil privé au nom du territoire et la *common law* anglaise. Montserrat relève de la compétence de la Cour suprême des Caraïbes orientales (Haute Cour de justice et Cour d'appel). La Cour d'appel est une juridiction itinérante, créée par l'ordonnance n° 223, adoptée en 1967 par la Cour suprême des États associés des Indes occidentales, où siègent par roulement les neuf États membres, dont Montserrat. Le comité judiciaire du Conseil privé est la plus haute instance civile et pénale. Selon la Puissance administrante, la loi de 2002 intitulée British Overseas Territories Act prévoit que les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer peuvent obtenir la nationalité britannique.

5. Le Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux a envoyé une mission de visite à Montserrat du 17 au 20 décembre 2019 ; celle-ci a publié son rapport ([A/AC.109/2020/20](#)) le 11 février 2020.

6. Deux enquêtes ont été lancées au Parlement du Royaume-Uni en avril et juin 2023 : la première, entreprise par la Commission de l'administration publique et des affaires constitutionnelles, visait à examiner les arrangements constitutionnels des territoires d'outre-mer et à établir si ces relations étaient adaptées au XXI^e siècle ; la seconde, ouverte par le Comité de procédure de la Chambre des communes, visait à examiner les options de représentation des territoires d'outre-mer à la Chambre des communes.

7. Dans le cadre de la première enquête, des réponses écrites ont été présentées par le gouvernement montserratien, la Gouverneur de Montserrat, le chef de l'opposition et un membre élu de l'opposition à l'Assemblée législative de Montserrat, la Civil

Service Association de Montserrat, la présidence de la Conférence de Montserrat, le Directeur du Département de l'informatique et des services d'administration en ligne du gouvernement de Montserrat, l'Association des personnes handicapées de Montserrat et le Secrétaire exécutif du ministère de la communication, des infrastructures, du travail et de l'énergie du gouvernement de Montserrat.

II. Budget

8. Selon la Puissance administrante, le secteur public de Montserrat reste dépendant de l'aide budgétaire du Royaume-Uni. Dans le projet de budget du gouvernement du territoire pour l'exercice 2023/24, l'enveloppe totale prévue pour l'exercice s'élevait à 245,85 millions de dollars des Caraïbes orientales. Le montant total des dépenses ordinaires est estimé à 150,54 millions de dollars des Caraïbes orientales, service de la dette inclus. Les recettes pour 2023/24 sont également estimées à 150,54 millions.

9. Le soutien budgétaire de la Puissance administrante s'élève à 97,02 millions de dollars des Caraïbes orientales. Le budget d'équipement pour 2023/24, qui s'élève à 95,3 millions de dollars des Caraïbes orientales, est financé par la Puissance administrante, le fonds de partenariat pour les infrastructures entre le Royaume-Uni et les Caraïbes, le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente, l'Union européenne, d'autres donateurs et des ressources locales. Le budget d'équipement servira au financement de divers projets, notamment dans le cadre du programme de dépenses d'investissement (réaménagement de l'école secondaire de Montserrat, construction d'un nouvel hôpital et achèvement et mise en service de la nouvelle tour de contrôle aéroportuaire), de l'aménagement de sites et d'établissements touristiques (le centre d'interprétation du volcan) et de la protection et de la mise en valeur du milieu naturel, et de l'aménagement du port.

10. En avril 2019, le Gouvernement du Royaume-Uni, par l'intermédiaire du Ministère du développement international, et le gouvernement de Montserrat ont signé un mémorandum d'accord sur le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente. Financé par le Ministère des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement, il s'agit d'un programme d'investissement sur six ans, pour la période 2019-2025, qui a pour objectif de stimuler la croissance économique à Montserrat et de renforcer la résilience du territoire en cas de catastrophes naturelles et de chocs économiques en améliorant les infrastructures critiques et l'offre touristique. Selon l'examen annuel, dont les résultats ont été publiés en octobre 2022, le Programme vise également à promouvoir le rôle du secteur privé. Conçu dans une optique d'adaptabilité des cibles, il inclut certains des principaux projets discutés avec le gouvernement du territoire au cours des dernières années, comme le nouvel hôpital, le resurfaçage de la piste d'aéroport, la tour de contrôle aéroportuaire, la nouvelle usine d'asphalte, le raccordement à la fibre optique, les études relatives aux logements sociaux et la conception de ceux-ci, l'école secondaire et la station d'épuration. Priorité a été accordée à ces projets dès que le Programme a été approuvé par l'intermédiaire d'un mécanisme de gouvernance défini. Au cours de la première année a été constitué un conseil du programme chargé de débattre des aspects techniques des projets proposés, qui recommande ceux-ci au Comité directeur afin qu'il les approuve dans le cadre du Programme. Il est ressorti de l'examen que la mise en œuvre du Programme accusait des retards, notamment en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et des perturbations qu'elle a entraînées dans les chaînes d'approvisionnement ainsi que d'une hausse mondiale des prix.

11. Selon la Puissance administrante, en application de la législation fiscale actuelle de Montserrat, les particuliers résidents sont imposés sur leur revenu mondial, toutes sources confondues. Un impôt est également perçu sur le revenu imposable des sociétés anonymes, des sociétés de crédit immobilier et des associations de personnes. Le taux d'imposition des sociétés actuel est de 30 % des revenus nets. La législation fiscale de Montserrat ne prévoit actuellement aucun impôt sur les gains en capital.

12. D'après la Puissance administrante, Montserrat ne peut plus prétendre à des financements de l'Union européenne depuis la fin de 2022, à la suite de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Cette dernière lui allouait quelque 57,35 millions de dollars des Caraïbes orientales (18,72 millions d'euros) tous les cinq ans dans le cadre du Fonds européen de développement.

III. Situation économique

A. Généralités

13. Selon la Puissance administrante, le produit intérieur brut (PIB) est alimenté par l'aide financière du Gouvernement du Royaume-Uni, qui couvre 65 % des dépenses ordinaires et de toutes les dépenses d'équipement du gouvernement de Montserrat. L'administration reste le principal employeur. Les indicateurs macroéconomiques donnent à penser que l'île a un niveau de développement similaire à celui d'un pays à revenu intermédiaire supérieur, mais ils sont faussés par les difficultés auxquelles font face les petits États insulaires en développement et ne rendent pas compte de l'économie vulnérable de Montserrat ni du niveau de vie sur l'île. Les taux de pauvreté restent élevés par rapport à ceux des autres îles des Caraïbes orientales, étudiées à titre de comparaison.

14. Un document (non daté) produit par le Département de la statistique de Montserrat fournit des données sur l'état de la réalisation de plusieurs objectifs de développement durable dans le territoire, à savoir l'objectif 3 (indicateurs 3.c.1, 3.1.1, 3.1.2, 3.2.2, 3.3.2, 3.3.3, 3.3.4, 3.4.1 et 3.4.2), l'objectif 4 [indicateurs 4.a.1 et 4.c.1], l'objectif 5 [indicateurs 5.5.1 a), 5.5.1 b) et 5.5.2], l'objectif 6 (indicateur 6.1.1), l'objectif 7 (indicateur 7.1.1), l'objectif 8 (indicateurs 8.5.2 et 8.7.1), l'objectif 9 (indicateurs 9.2.2 et 9.5.2), l'objectif 15 (indicateur 15.1.1) et l'objectif 17 (indicateur 17.8.1).

15. Le gouvernement montserraten a élaboré un plan stratégique de croissance économique pour la période 2018-2022, qui devait orienter les investissements publics dans l'optique de rééquilibrer l'économie au profit d'une plus grande intervention du secteur privé par rapport au secteur public. D'après la Puissance administrante, le gouvernement montserraten s'emploie actuellement à mettre à jour le plan de développement durable de l'île. L'appui du Royaume-Uni au territoire au titre de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies figure parmi les points forts. Les futurs moteurs de l'économie de Montserrat (c'est-à-dire les secteurs et les services qui peuvent aider Montserrat à atteindre ses objectifs de croissance) sont les suivants : le tourisme, l'esprit d'entreprise, les infrastructures et les secteurs de l'extraction de sable, de l'agriculture, des services financiers et de la production d'énergie.

B. Agriculture et pêche

16. Du fait de l'activité volcanique incessante, l'accès à la plupart des terres agricoles fertiles, des pâturages et des zones de pêche reste difficile, voire impossible. Ces dernières années, la production agricole, la pêche et l'élevage auraient néanmoins

augmenté. Selon le plan stratégique de croissance économique, il est possible d'accroître la production et d'augmenter les emplois dans le secteur de l'agriculture en encourageant des produits de niche de l'île tels que la mûre et le « rhum de brousse », en installant davantage d'entrepôts frigorifiques, en s'appuyant sur l'élevage de poulets et en remplaçant les produits horticoles importés par des produits locaux. Selon la Puissance administrante, l'île n'a toutefois pas su exploiter ces domaines à fort potentiel en raison d'une base de revenus étroite et d'investissements faibles.

17. Des mesures locales à petite échelle ont permis d'étendre les superficies cultivables et d'encourager la culture en jardins potagers. L'île, où la sécurité alimentaire est faible, reste largement tributaire des importations.

C. Services financiers

18. Montserrat est membre de la Banque centrale des Caraïbes orientales, qui fait office de banque centrale pour le territoire. L'île est également affiliée à la Bourse des Caraïbes orientales et fait partie du Groupe d'action financière des Caraïbes, organisme qui contrôle les activités menées pour lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme dans la région. Le 11 décembre 2019, il a été annoncé que des banques locales reprenaient les opérations bancaires de la Banque Royale du Canada dans les pays de la région des Caraïbes dans lesquels elles exerçaient leurs activités ; pour Montserrat, il s'agissait de la Banque de Montserrat. La transition s'est achevée en juin 2021.

19. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le ou la Secrétaire d'État devait faire tout ce qui était raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre public des bénéficiaires effectifs des sociétés immatriculées dans leur juridiction et à préparer, le 31 décembre 2020 au plus tard, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre. Le 14 décembre 2020, le Gouvernement britannique a publié un projet d'ordonnance instituant un cadre pour l'établissement de ces registres. Le gouvernement montserralien s'est engagé à créer un tel registre, avec l'aide du Gouvernement britannique s'il y a lieu. En 2020, le Gouvernement britannique a indiqué pouvoir raisonnablement s'attendre à ce que les registres des territoires d'outre-mer soient en place avant la fin de 2023.

D. Tourisme

20. Le redressement du tourisme, secteur qui contribuait le plus au PIB avant l'éruption volcanique de 1995, reste une priorité du gouvernement du territoire. Dans le projet de budget présenté en avril 2023 pour l'exercice 2023/24, le Premier Ministre a fait savoir qu'après avoir pâti des effets de la pandémie de COVID-19 pendant plus de deux ans, les perspectives de tourisme sur le territoire étaient encourageantes.

21. Le service de ferry qui relie Montserrat et Antigua a été temporairement rétabli entre novembre 2023 et mars 2024. Il pourrait reprendre plus tard, de manière permanente, dans le cadre d'une stratégie d'accessibilité plus large.

22. D'après la Division du tourisme de Montserrat, l'île a connu une augmentation de 14 % du nombre d'arrivées, avec 20 956 arrivées en 2019 contre 18 338 en 2018. C'est la première fois que ce nombre était supérieur à 20 000 depuis l'éruption du volcan de la Soufrière Hills, en 1995. Selon le Département de la statistique de Montserrat, la pandémie a entraîné une baisse de 58,9 % et de 92,4 % des arrivées de

visiteurs en 2020 et 2021, respectivement, par rapport à 2019. En 2022, il y a eu une augmentation de 195,1 % par rapport à 2021.

23. Selon la Puissance administrante, le gouvernement de Montserrat a publié une nouvelle stratégie pour le tourisme en 2019, qui décrivait en détails ses plans de développement du tourisme. Au vu de cette stratégie et de l'annonce selon laquelle la Banque de développement des Caraïbes administrerait une subvention du Fonds de partenariat pour les infrastructures entre le Royaume-Uni et les Caraïbes pour développer un port plus grand permettant l'amarrage des bateaux de croisière, on pouvait s'attendre à une augmentation considérable du nombre de visiteurs.

24. Selon le plan stratégique de croissance économique, le tourisme est le principal moteur de l'économie de Montserrat, du fait de son poids actuel et de son potentiel de croissance. Les avantages concurrentiels de Montserrat en matière de tourisme sont les suivants : le volcan de la Soufrière Hills et la ville ensevelie de Plymouth surnommée « la Pompéi des temps modernes », les milieux marins et forestiers préservés, la paix et la tranquillité, la contribution à la production musicale contemporaine et la sécurité.

25. Le 19 janvier 2021, le gouvernement de Montserrat a annoncé l'entrée en vigueur d'un visa pour les personnes qui télétravaillent sur l'île (Montserrat Remote Worker Stamp). Ce nouveau permis de voyage autorise les professionnels dont les fonctions peuvent s'exercer à distance (ainsi que leur conjoint(e) et leur famille), à certaines conditions, à télétravailler depuis Montserrat pendant 12 mois au maximum. En juillet 2022, la Division du tourisme de Montserrat a publié un guide électronique de l'île.

E. Bâtiment

26. Dans le plan d'aménagement territorial pour la période 2012-2022, le gouvernement du territoire expose sa vision pour le développement du nord du territoire et définit un cadre d'action pour atteindre les objectifs fixés dans le plan de développement durable, en traitant de questions telles que les ressources foncières, le manque de ressources et le développement des infrastructures. En 2023, l'unité d'aménagement du territoire du ministère de l'agriculture, des terres, du logement et de l'environnement a sollicité l'avis du public sur une proposition de modification du plan d'aménagement territorial pour la période 2012-2022. Aucune information sur le nouveau plan n'est pour l'heure disponible.

F. Communications et services d'utilité publique

27. Un établissement public, Montserrat Utilities Ltd., est chargé d'approvisionner le territoire en eau et en électricité. Selon la Puissance administrante, l'ensemble des habitants de Montserrat ont accès à d'abondantes réserves d'eau potable et environ 98 % d'entre eux sont raccordés au réseau de distribution. Le service des eaux de l'entreprise susmentionnée est également chargé du traitement des eaux usées de certaines zones, notamment Lookout et Davy Hill. Les pannes d'électricité (non dues à des conditions météorologiques défavorables) survenues en août 2023 ont eu des répercussions importantes sur les services liés à l'utilisation de l'eau et au traitement des eaux usées et ont mis en évidence la vulnérabilité du réseau des services publics.

28. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire s'est donné pour objectif de ramener à zéro les émissions nettes de carbone d'ici à 2030. L'île s'intéresse actuellement à l'énergie géothermique, après le financement, par le Gouvernement britannique, de trois puits géothermiques à Montserrat. L'Union européenne a précédemment financé un projet d'énergie solaire.

29. La pandémie de COVID-19 ayant fait chuter la demande, le service de transport de voyageurs par ferry à destination de Montserrat a été interrompu en septembre 2020, avant d'être temporairement rétabli entre novembre 2023 et mars 2024. Cependant, Montserrat reste reliée à Antigua-et-Barbuda par des vols réguliers et des vols à la demande opérés par deux compagnies. L'espace aérien de Montserrat est réglementé par Air Safety Support International, qui encadre également sa compagnie aérienne.

30. En 2020, le programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente de Montserrat, financé par la Puissance administrante, a permis de reconnecter Montserrat au réseau sous-marin de câbles à fibres optiques, accroissant ainsi la résilience des communications sur l'île. La liaison avait été rompue lors de l'éruption volcanique de 1995. Le programme a également permis de financer le resurfaçage de la piste de l'unique aéroport de Montserrat et la construction d'une nouvelle tour de contrôle aéroportuaire modernisée. La Puissance administrante a annoncé le 15 février 2022 une augmentation considérable, d'environ 13,9 millions de livres sterling, de la subvention accordée au projet de développement du port de Little Bay à Montserrat, portant à environ 28,3 millions de livres le montant total alloué dans le cadre du Fonds de partenariat pour les infrastructures entre le Royaume-Uni et les Caraïbes. L'objectif est de doter l'île d'un port sûr et résilient face aux changements climatiques, de la rendre plus facilement accessible et de multiplier considérablement les possibilités économiques, commerciales et touristiques. Selon le gouvernement du territoire, la subvention est administrée par la Banque de développement des Caraïbes. Le contrat pour la conception et la construction de l'installation portuaire de Little Bay a été attribué le 14 février 2022. La durée de la phase de conception et de construction a été estimée à environ 19 mois.

IV. Situation sociale

A. Généralités

31. L'éruption volcanique a eu d'importantes répercussions sur les structures sociales et les réseaux traditionnels d'entraide du territoire. Elle a notamment conduit à la dispersion de nombreuses familles et communautés et à leur réinstallation dans différentes régions du monde. Selon la Puissance administrante, les services sociaux de Montserrat continuent d'offrir des aides financières mensuelles, des allocations-logement et des aides ponctuelles pour couvrir des dépenses essentielles. En outre, la mise en place de la fourniture intégrée de services sociaux à Montserrat se poursuit avec l'appui technique du Gouvernement britannique et du Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

B. Emploi

32. Selon le Département de la statistique de Montserrat, une enquête a été menée sur la population active au cours du second semestre de 2020 en vue d'obtenir des informations relatives aux caractéristiques de la population active et à l'impact de la pandémie de COVID-19. Selon l'enquête, en septembre 2020, la population active de Montserrat comptait 2 727 personnes, dont 1 406 hommes et 1 321 femmes, et affichait un taux d'activité global de 88,7 % (92,5 % pour les hommes et 84,9 % pour les femmes). La population en âge de travailler (entre 15 et 64 ans) était de 3 077 personnes. La population active employée représentait un total de 2 489 personnes (1 254 hommes et 1 235 femmes) et le taux de chômage global était de 8,7 % (6,6 % pour les femmes et 10,7 % pour les hommes). En termes absolus, un total de 238

personnes (151 hommes et 87 femmes) déclaraient être au chômage. Par ailleurs, le taux de chômage des jeunes était de 20,9 % (24,2 % pour les femmes et 18,7 % pour les hommes). Les relations professionnelles sont régies par la loi sur l'emploi et le Code du travail (tous deux révisés en 2012), dans le cadre desquels le Département du travail offre des services de médiation et de conciliation, les litiges étant tranchés par le Tribunal du travail.

33. Le Code du travail, tel que révisé, établit les conditions d'emploi minimales et définit les procédures applicables au règlement des conflits au travail. Il prévoit notamment l'égalité de traitement des travailleurs au regard de l'emploi, sans distinction aucune fondée sur la race, la couleur de peau, le sexe, les convictions religieuses, l'origine ethnique, la nationalité, les opinions ou l'affiliation politiques, le handicap, les responsabilités familiales, la grossesse, la situation matrimoniale ou l'âge.

C. Éducation

34. Dans le secteur de l'éducation, Montserrat dispose d'une infrastructure et de services permettant un plein accès à l'enseignement primaire et secondaire. L'enseignement est obligatoire de 5 à 16 ans.

35. Le territoire compte plusieurs crèches et écoles maternelles publiques, ainsi que deux centres privés d'accueil de la petite enfance. D'après la Puissance administrante, une étude sur la protection de l'enfance menée en 2015 a permis de formuler des recommandations tendant à améliorer la coordination entre établissements pour mieux protéger les enfants. Un protocole a été élaboré à cette fin, les procédures ont été révisées et une réforme législative est en cours afin de mieux protéger les enfants. Des personnels travaillant dans le secteur de la coopération technique ont collaboré avec des assistants sociaux et des agents de probation aux fins du renforcement des capacités locales et de l'instauration d'un changement durable.

36. Le Montserrat Community College de Salem, en partie subventionné, propose des programmes de premier cycle universitaire pour les étudiants âgés de 16 à 18 ans, ainsi que des stages de formation technique. L'Université des Indes occidentales possède un département extra-muros adjacent au Community College, où les étudiants souhaitant poursuivre un cycle universitaire supérieur peuvent suivre des cours à distance pour obtenir l'un des diplômes proposés par l'Université.

37. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant la première année universitaire de leur cursus. Sous réserve d'avoir obtenu le statut de résident permanent à leur arrivée au Royaume-Uni et d'entamer des études de premier cycle (à temps plein ou à temps partiel) pendant l'année universitaire 2023/24, ces étudiants pourront prétendre à des prêts destinés à couvrir leurs frais de scolarité en Angleterre. Ceux qui répondent aux conditions requises doivent obtenir un passeport britannique avant de demander à bénéficier du tarif national dans le cadre de leurs études au Royaume-Uni.

D. Santé publique

38. Le ministère de la santé et des services sociaux est chargé de la santé publique à Montserrat et des services de santé primaires et secondaires, de soins dentaires et d'hygiène du milieu, ainsi que de l'aide et des services sociaux, notamment la protection des enfants et des adultes vulnérables. Différents spécialistes visitent l'île

tout au long de l'année et apportent un appui à distance. Les patients nécessitant des soins tertiaires sont traités dans les îles voisines, et 10 patients peuvent être transférés au Royaume-Uni chaque année, en vertu d'un accord établissant un quota pour les soins au sein du National Health Service du Royaume-Uni. Il existe également des protocoles d'évacuation médicale d'urgence vers Antigua-et-Barbuda et vers la Guadeloupe (France).

39. Selon la Puissance administrante, le Département des services sociaux a noué des liens avec une collectivité locale au Royaume-Uni, qui lui a offert des conseils et un soutien à distance afin de l'aider à renforcer ses procédures de protection des enfants. En outre, le ministère de la santé et des services sociaux est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et règlements en matière de santé et de services sociaux.

40. Selon le gouvernement du territoire, une consultation publique sur le projet de politique nationale de prise en charge des personnes âgées a été lancée en novembre 2021. Les contributions et recommandations des participants ont servi à actualiser la politique en question, dont la version finale révisée devait être présentée au Cabinet du territoire pour approbation d'ici mars 2022. Le Cabinet a approuvé la politique le 24 octobre 2022 et préconisé des échanges accrus entre les ministères pour s'assurer que la politique touche l'ensemble du gouvernement.

41. Outre plusieurs établissements de soins primaires, le territoire compte des infrastructures sanitaires comme l'hôpital Glendon à Saint John's, qui dispose de 30 lits et assure tous les soins courants, des examens radiographiques et des interventions chirurgicales mineures. D'après le gouvernement du territoire, les études techniques détaillées menées en vue de construire un nouvel hôpital doté de 24 lits se sont achevées en 2022 ; les travaux devraient débuter à la mi-2023. Ce projet est financé dans le cadre du programme de dépenses d'investissement visant à favoriser une croissance économique résiliente.

42. Le Gouvernement britannique continue d'apporter son soutien aux territoires d'outre-mer depuis le début de la pandémie de COVID-19. Il a notamment financé et distribué des kits de dépistage, des produits de laboratoire, du matériel médical, des fournitures médicales et des vaccins contre la COVID-19, y compris des doses de rappel, et apporté son savoir-faire dans le domaine de la santé publique. Selon la Puissance administrante, l'aide qu'elle apporte s'inscrit dans le prolongement de son engagement constant envers les peuples de ses territoires d'outre-mer.

E. Criminalité et sécurité publique

43. Avec l'appui direct du Royaume-Uni, sous la forme de détachements professionnels et d'une série de visites d'experts à plus court terme auprès de la Police royale de Montserrat et de l'Administration pénitentiaire de Sa Majesté, le gouvernement de Montserrat a entrepris un projet de modernisation et de professionnalisation de ses services de police. Une nouvelle loi sur la violence domestique a été adoptée au début de l'année 2021. Selon la Puissance administrante, Montserrat a un taux de délinquance généralement très faible par rapport au reste des Caraïbes et, d'après certains indicateurs, le taux de criminalité le plus bas des Amériques.

44. Le Gouvernement britannique s'est dit déterminé à aider les territoires d'outre-mer à faire face aux tempêtes violentes et autres catastrophes. En 2023, le navire *Dauntless* a sillonné les Caraïbes dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique afin d'aider les territoires d'outre-mer à se préparer aux ouragans et autres catastrophes qui les menacent et à y faire face et de fournir une aide humanitaire, des secours en

cas de catastrophe et un appui en matière de communication de crise dans la région tout au long de l'année.

F. Droits humains

45. La Constitution du territoire contient des dispositions relatives au respect des libertés et droits fondamentaux de la personne. Les principaux instruments internationaux et européens relatifs aux droits de la personne s'appliquent à Montserrat. En outre, selon la Puissance administrante, Montserrat a demandé l'extension au territoire de la ratification par le Royaume-Uni de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. L'objectif était d'élargir l'application de la Convention à Montserrat en 2018, mais celui-ci n'a pas été atteint, en raison notamment d'un manque important de personnel au sein du Département des services sociaux, d'après la Puissance administrante.

46. Bien que le Département des services sociaux ait tenté d'entreprendre une partie de ce travail dans le passé, d'après les renseignements communiqués par la Puissance administrante, aucune instance gouvernementale ne s'occupe actuellement de la question des droits de la personne à Montserrat et seules deux organisations non gouvernementales y consacrent des activités. Pour autant, plusieurs organisations de la société civile s'intéressent désormais activement à toute une série de questions connexes, comme l'Association des personnes handicapées, l'Association des diabétiques, l'Association des personnes âgées, le Centre de ressources pour les femmes et le Groupe de soutien des femmes de Montserrat.

V. Environnement et activité volcanique

47. Après l'éruption du volcan de la Soufrière Hills, en 1995, une zone d'exclusion couvrant environ les deux tiers sud de l'île a été instaurée. Depuis sa dernière forte période d'activité, en février 2010, le volcan est resté en sommeil et il est possible depuis 2014 d'avoir accès sans restriction à certains endroits de la zone C, qui fait partie de la zone d'exclusion.

48. Montserrat dispose d'un cadre institutionnel clair pour la réponse aux catastrophes, dont la planification a été entièrement revue et mise à jour début 2021, avec des annexes spécifiques sur la réponse aux catastrophes liées aux ouragans, aux volcans et aux marées noires. Grâce au concours du Royaume-Uni, les systèmes de communication du territoire ont été modernisés et un nouveau réseau radio a été mis en place pour améliorer la coordination en cas de catastrophe. L'appui direct du Royaume-Uni a permis de renforcer la capacité du territoire à faire face à un déversement restreint d'hydrocarbures en mer, et on étudie actuellement dans quelle mesure il serait possible pour le territoire d'étendre cette capacité afin de faire face à des déversements d'hydrocarbures plus importants.

49. En novembre 2022, le projet de conception et de construction d'un nouveau centre d'interprétation du volcan à Montserrat a été officiellement lancé. Ce projet, financé par le Fonds européen de développement, est un élément clé de la stratégie de l'île en matière de tourisme.

50. En partenariat avec le service d'information du gouvernement, le Bureau du Premier Ministre et le Conseil des arts de Montserrat, La Division du tourisme de Montserrat, a annoncé en mai 2023 la première du documentaire *Ben Fogle and the Buried City*, qui relate l'expérience de Montserratiens pendant et après l'éruption volcanique dévastatrice.

VI. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

51. Montserrat est un membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et de ses organes subsidiaires. La Puissance administrante précise que le territoire continue d'entretenir avec le Fonds monétaire international un dialogue bilatéral auquel participent des représentants du secteur public, des banques, des entreprises et des syndicats.

52. Montserrat est membre fondateur de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États des Caraïbes orientales (OECO), et membre des institutions associées à ces deux organisations, notamment l'Université des Indes occidentales, la Banque de développement des Caraïbes et la Banque centrale des Caraïbes orientales, et de l'Assemblée de l'OECO, créée en 2012 par le Traité révisé de Basseterre portant création de l'Union économique de l'Organisation des États des Caraïbes orientales afin d'appuyer le travail législatif de l'Organisation. En outre, le territoire a le statut d'observateur auprès du Groupe d'action financière des Caraïbes et est membre du Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes. Montserrat est également membre à part entière de l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle.

VII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

53. La position du gouvernement du territoire quant au statut futur de Montserrat est exposée dans la section I.

B. Position de la Puissance administrante

54. En 2023, le Conseil ministériel conjoint Royaume-Uni-territoires d'outre-mer a tenu deux réunions à Londres, les 11 et 12 mai et les 14 et 15 novembre, pendant lesquelles la Puissance administrante a accueilli les représentants des gouvernements de ses territoires d'outre-mer.

55. Dans le communiqué adopté à la réunion tenue en mai, le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont rappelé que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

56. Le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont dit qu'ils étudieraient plus avant les moyens d'aider ces territoires à continuer de bénéficier de l'appui de la communauté internationale pour se défendre contre des revendications de souveraineté hostiles. Le Royaume-Uni continuerait également d'appuyer les demandes de retrait de la liste présentées par les territoires non autonomes dont la population permanente en exprimerait le souhait.

57. Dans la déclaration commune publiée le 14 décembre 2023 à l'issue de la réunion de novembre, le Gouvernement britannique et les dirigeants des territoires d'outre-mer ont indiqué que le Royaume-Uni aiderait les gouvernements démocratiquement élus de ces territoires, s'ils le souhaitaient, à assumer de nouvelles responsabilités,

dans le cadre d'une plus grande autonomie, ainsi que les obligations qui les accompagnent. Le Royaume-Uni prendrait ces mesures conformément à sa responsabilité souveraine et au droit international, tout en veillant au respect des obligations découlant de la Charte des Nations Unies et des conventions internationales applicables, ainsi que de la constitution de chaque territoire d'outre-mer.

58. Le 10 octobre 2023, à la 8^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue durant la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique.

59. Le représentant a indiqué que ces territoires étaient largement autonomes sur le plan interne, sous la seule réserve que le Royaume-Uni conservait les pouvoirs lui permettant de s'acquitter de ses obligations au regard du droit international. Le Conseil ministériel conjoint se réunissait chaque année pour suivre et faire avancer les priorités collectives, telles que la protection de l'environnement, et le Royaume-Uni s'engageait à aider les territoires à les concrétiser tout en assumant ses responsabilités, notamment en matière de sécurité. Le Gouvernement britannique fournissait un appui financier et technique permettant de renforcer les capacités et la résilience locales, et divers projets d'infrastructure étaient en cours (voir [A/C.4/78/SR.8](#)).

VIII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

60. Le Comité spécial a examiné la question de Montserrat à ses 4^e et 10^e séances, les 12 et 23 juin 2023. À la 10^e séance, la Présidente a appelé l'attention sur le projet de résolution [A/AC.109/2023/L.17](#), que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix (voir [A/AC.109/2023/SR.10](#)).

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

61. À sa 9^e séance, le 11 octobre 2023, la Quatrième Commission a adopté le projet de résolution XI, intitulé « Question de Montserrat », qui figure au chapitre XIII du rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2023 ([A/78/23](#)), sans le mettre aux voix.

C. Décision prise par l'Assemblée générale

62. Le 7 décembre 2023, l'Assemblée générale a adopté la résolution [78/93](#) sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le Rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2023 ([A/78/23](#)) et sur la recommandation formulée ultérieurement par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) Réaffirme le droit inaliénable du peuple de Montserrat à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) Réaffirme que, s'agissant de la décolonisation de Montserrat, le principe de l'autodétermination est incontournable et qu'il constitue aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) Réaffirme également qu'en fin de compte, c'est au peuple de Montserrat lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions sur la question, et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions en la matière ;

d) Rappelle la Constitution de Montserrat de 2010, ainsi que les mesures prises par le gouvernement du territoire pour consolider les acquis prévus par ladite constitution ;

e) Prie la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien des activités d'éducation et de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance au territoire s'il en fait la demande ;

f) Se félicite de la participation du territoire aux travaux de l'Organisation des États des Caraïbes orientales et de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

g) Souligne que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, notamment aux séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

h) Invite la Puissance administrante, les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations régionales et autres entités, à continuer de fournir une aide au territoire afin d'atténuer les effets de l'éruption volcanique ;

i) Souligne qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple de Montserrat et comprenne mieux sa situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre le territoire et la Puissance administrante ;

j) Demande à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa *e* de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa *b* de l'Article 73 de la Charte relatives au renforcement de la capacité de Montserrat de s'administrer lui-même, et encourage la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

k) Soumet les conclusions et recommandations de la mission de visite à l'attention du Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Puissance administrante, et du gouvernement montserratien pour qu'ils prennent les mesures appropriées ;

l) Demande à la Puissance administrante de continuer de faire rapport au Secrétaire général sur les mesures prises et les progrès accomplis au regard des recommandations figurant dans le rapport de la mission de visite ;

m) Réaffirme qu'en vertu de la Charte, il incombe à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et demande à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie du territoire ;

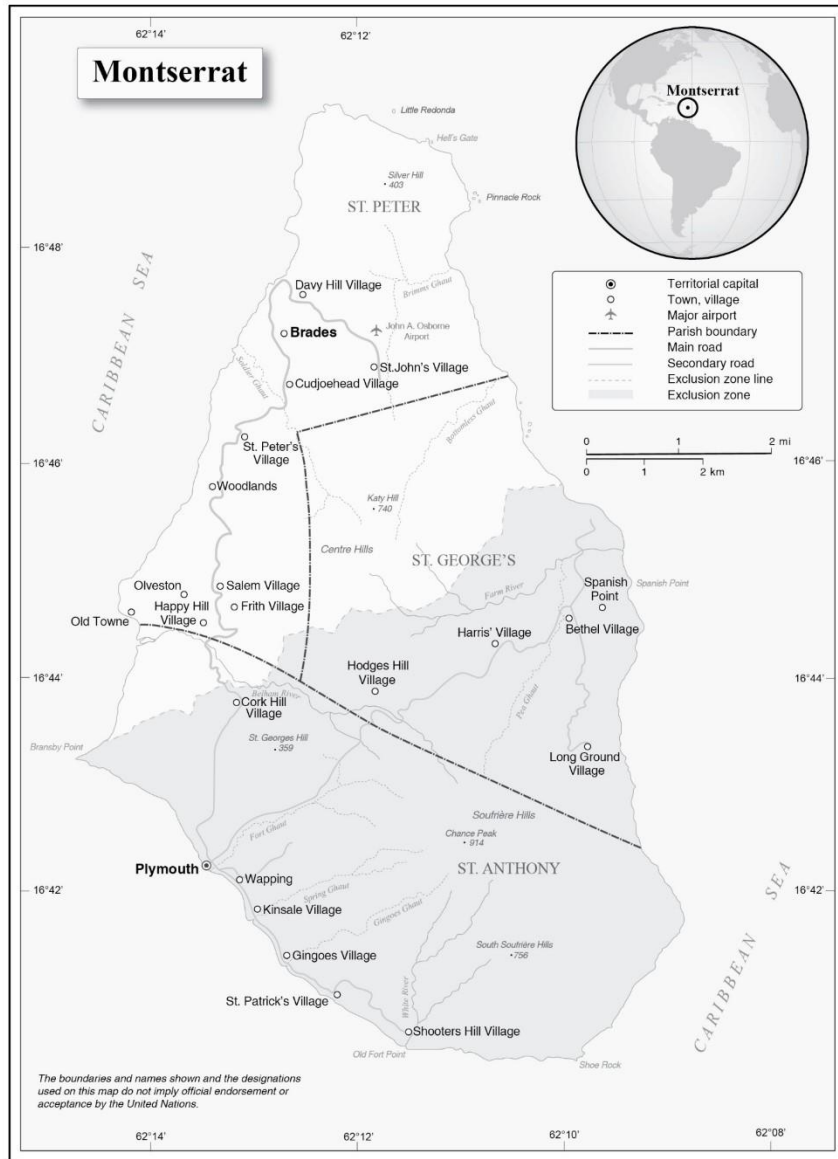
n) Prend en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligne qu'il importe de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et engage vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire, y compris de se servir du territoire comme centre financier international ;

o) Prie le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de continuer à surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de fournir à celui-ci une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

p) Prie le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question de Montserrat et de lui présenter, à sa soixante-dix-neuvième session, un rapport sur cette question et sur l'application de la résolution.

Annexe

Carte de Montserrat



Map No. 2871 Rev. 3 UNITED NATIONS
June 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)